

Eco-conception et déclaration environnementale : des règles d'or pour l'édition

L'éco-conception est une démarche préventive qui permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement en menant une réflexion multicritères (consommation de matières et d'énergies, rejets dans l'air, l'eau, les sols, déchets...), sur le cycle de vie des produits ou des services, tout en veillant à conserver leur qualité d'usage.

En matière de communication, il s'agit de communiquer différemment à efficacité égale, de rendre cohérents discours et actes, messages et actions, leur donner plus de sens et de valeur ajoutée.

"Eco-communiquer" implique une approche nouvelle du métier et, plutôt qu'un travail dans l'urgence, une réflexion en amont et globale.

"Eco-communiquer" n'implique pas forcément une augmentation des coûts, et peut même générer des économies. Le bénéfice écologique est souvent synonyme de bénéfice financier.

Dans la perspective d'un développement durable, la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME se doivent d'être exemplaires et exigeants en la matière et tout particulièrement dans le cadre de l'édition de tous les outils de communication relatifs à l'accord-cadre 2007-2013 ou à un projet bénéficiant d'une subvention FREE.

Comment concevoir et élaborer des outils de communication éco-responsables ?

Voici quelques réponses simples pour vous accompagner dans cette démarche et élaborer un cahier des charges adapté et rigoureux, incluant des exigences environnementales.

Comment orienter ses choix de conception ?

- Optez pour un format standard (A4, A5...) afin de limiter les chutes de papier et donc les quantités de déchets et les consommations de matière.
- Optimisez la mise en page en appliquant quelques règles simples : Aérez... mais pas trop, évitez l'ajout de 4 pages supplémentaires en faisant courir le texte sur une troisième de couverture.
- Choisissez des couleurs composées à partir d'une ou de plusieurs couleurs de base de la quadrichromie et évitez les couleurs à effet métallique qui nécessitent l'emploi d'encres auxquelles sont ajoutées des métaux. Evitez les aplats de couleur ou diminuez-en la densité.
- Pensez aux possibilités d'adaptation du contenu du document afin que ce dernier ne devienne pas obsolète prématurément (coordonnées périmées...) et envisagez des systèmes de mise à jour adaptés, par exemple sur site internet.

Quel support d'édition choisir ?

- Choisissez un papier (ou carton) fabriqué avec des fibres recyclées, et/ou issues de forêts gérées durablement, en privilégiant les produits titulaires d'un écolabel ou certifications officiels (écolabel européen, NF Environnement, Ange Bleu, Cygne Blanc, FSC, PEFC...).

Voir annexe.

Quel type d'encre privilégier ?

- Optez pour des encres à base d'huiles végétales qui émettent généralement moins de COV que les encres à base de distillat de pétrole et sont en partie issues de ressources renouvelables.

Quelle option retenir pour le collage, la reliure et le façonnage ?

- Privilégiez des systèmes qui limitent le recours aux substances chimiques en favorisant les pliages et les découpages, les colles végétales à base d'eau, recyclables et biodégradables et en évitant les colles synthétiques, le pelliculage et le vernissage.
- Limitez l'utilisation de matériaux pouvant gêner le recyclage (agrafes, spirales...).

Comment reconnaître un prestataire respectueux de l'environnement ?

- Examinez avec le plus grand soin les actions en faveur de l'environnement que peut justifier un prestataire : gestion des effluents, des déchets, de l'énergie, optimisation des livraisons... Certains labels ou normes expriment l'engagement des prestataires dans des démarches environnementales (certification ISO 14001, Imprim'Vert, RéflexNature...).
- Attention ! Un prestataire respectueux de l'environnement dans ses activités ne sera pas forcément celui qui vous fera la proposition la plus éco-responsable. Analysez toutes les réponses avec la plus grande vigilance.

Comment optimiser l'emballage et le transport ?

- Réduisez le volume et le poids des emballages pour réduire les déchets et limiter la consommation d'énergie et la pollution atmosphérique dues aux livraisons.
- Pensez aux produits de calage d'origine végétale.
- Limitez les suremballages.
- Favorisez des transports plus écologiques (regroupement de différents envois, limitation des courriers express et autres "48h chrono", livraisons à vélo...).

Comment limiter les impacts environnementaux liés à la diffusion ?

- Évaluez la quantité de tirages nécessaire de manière juste pour éviter de produire des documents en surplus et limiter les impacts associés à leur production et à leur élimination.
- Assurez-vous de la mise à jour de vos fichiers ou des fichiers que vous louez, en actualisant notamment les retours NPAI ("N'habite pas à l'adresse indiquée").

Comment valoriser sa démarche à travers une "déclaration environnementale" ?

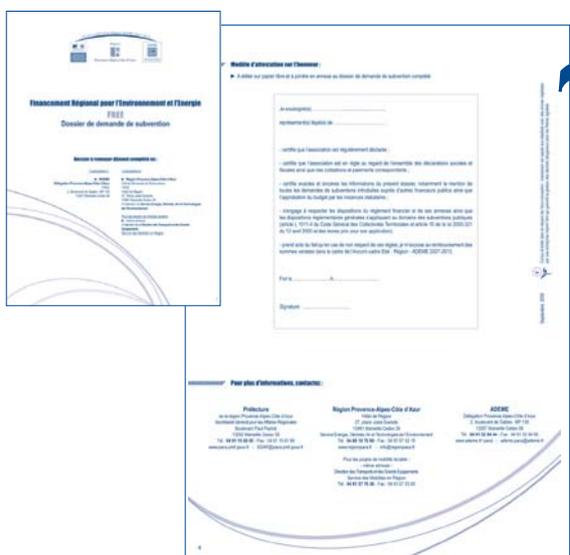
"Eco-communicer" constitue une opportunité de différenciation, de mobilisation et de mise en cohérence qu'il est recommandé de valoriser à travers une "déclaration environnementale".

Une "déclaration environnementale" vise à afficher les spécificités qui confèrent à un produit ou une action son caractère "éco-conçu" ou "éco-responsable", les avantages qui en découlent et, le cas échéant, les limites rencontrées dans cette démarche d'amélioration continue.

Les informations doivent être claires, précises et rigoureuses.
 Attention ! Il est interdit de faire apparaître un éco-label s'il n'est pas officiellement décerné.

Il n'existe pas de déclaration environnementale universelle, mais uniquement des déclarations "sur mesure", conformes à la réalité de chaque projet.

Exemple : dossier de subvention FREE



Conçu et édité dans le respect de l'éco-conception : impression sur papier éco-labellisé avec des encres végétales.

Pour plus d'informations :

- **Eco-communication : vers une communication plus éco-responsable** (Edition ADEME)
 Ce guide propose des pistes d'améliorations environnementales pour la conception et la réalisation d'opération de communication et notamment pour des éditions et des colloques.

Disponible en téléchargement gratuit sur : www.ademe.fr/eco-conception/

- **Le Guide de l'éco-communication** (Co-éditeurs : ADEME - Eyrolles)
 Fort de témoignages de professionnels de la communication, du privé comme du public, cet ouvrage propose de nombreux conseils, astuces et outils et présente des exemples pratiques, sans oublier des pistes de questions à se poser avant, pendant et à l'issue de toute démarche.

Bon de commande et conditions de vente sur www.ademe.fr

- **Boîte à outils éco-communication sur www.ademe.fr/paca**

- **Quelques liens utiles... (liste non exhaustive)**

- L'annuaire des produits recyclés et des entreprises : www.produits-recycles.com
- Les imprimeurs détenteurs de la marque "Imprim'vert": www.imprimvert.fr
- Les Eco-labels : www.ecologie.gouv.fr, rubrique «écolabels»
www.eco-label.com
www.ecolabels.fr
www.marque-nf.com
www.pefc-france.org
- Les forêts gérées durablement

Qu'ils soient certifiés ou auto déclarés, certains logos peuvent déjà vous aider dans vos achats éco-responsables :

• Vérification indépendante (tierce partie) :

LES ECOLABELS OFFICIELS

- Double garantie : la qualité écologique et la qualité d'usage
- Prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie
- Élaboration des critères avec : industriels, associations, pouvoirs publics
- Attribution de l'écotiquette par certification par tierce partie indépendante



Ecolabel français NF-Environnement

- > Les cahiers, sacs-poubelles, sacs de caisse et cabas, enveloppes, filtres à café, mobilier de bureau et scolaire, lières pour chats, composteurs individuels, peintures, vernis...

www.marque-nf.com



Ecolabel européen

- > Les papiers, peintures et vernis, textiles, détergents, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs/congélateurs, aspirateurs, téléviseurs, ordinateurs, chaussures, ampoules, matelas...

www.eco-label.com



Ecolabel nordique "Cygne blanc"

www.svanen.nu



Ecolabel allemand "Ange bleu"

www.blauer-engel.de



Ecolabel canadien "Choix Environnemental"

www.environmentalchoice.ca

LES LOGOS SPECIFIQUES AUX ECONOMIES D'ENERGIE



Logo Energy Star

- Vous signalez des produits qui consomment moins d'énergie ou qui permettent des économies d'énergie.
- > Les copieurs, ordinateurs, imprimantes, fenêtres, luminaires... les plus économes en consommation électrique.

www.energystar.gov



Étiquette énergie

- Obligatoire, elle vous signale les produits économes lors de leur utilisation et vous informe également sur les performances du produit (lavage, essorage, consommation d'eau...).
- > Les appareils électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, combinés, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, lavante-séchante) et sur les ampoules... et bientôt sur les fours électriques, les cumulus, les climatiseurs...



Logo TCO

- Vous signalez des produits respectant des critères de qualité (luminosité, qualité de l'image), mais aussi des critères environnementaux (puissance en mode veille...).
- > Les écrans des ordinateurs, les ordinateurs portables...

www.tcodevelopment.com

LES LOGOS SPECIFIQUES A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS



Logos PEFC et FSC

- Vous signalez que les produits à base de bois sont issus de forêts gérées durablement.
- > Du bois ou des produits à base de bois respectant les critères du FSC ou du PEFC.

www.pefc.org

www.fsc.org



• Les auto-déclarations conformes à la norme ISO 14021 :

- Sous la responsabilité de ceux qui les font.
- Règles de bonnes pratiques définies par la norme internationale ISO 14021.
- Doivent être précises, claires et vérifiables.

Anneau de Möbius, le symbole du recyclage



signifie :

"ce produit ou cet emballage est recyclable"



signifie :

"ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées"

• Les logos sans lien direct avec les achats :



Point-vert "Eco-emballages" et "Adelphie"

- Signifie que l'entreprise contribue aux coûts de valorisation des déchets d'emballages à destination des ménages. Il ne présume donc pas du recyclage effectif des emballages qui le portent.

www.ecoemballages.fr

www.adelphie-recyclage.com



Tidy Man

- Invite les consommateurs à jeter l'emballage du produit dans une poubelle.
- "ne pas jeter par terre"



Symboles d'identification des matériaux

- Peuvent servir à identifier les matériaux lors du tri et à faciliter leur recyclage. Ils n'ont donc aucune signification en termes de caractéristiques écologiques spécifiques.

• Les logos qui n'ont pas (ou plus...) de sens :



Les logos vagues ou imprécis



Les logos qui ne font que reprendre une obligation réglementaire



Les logos qui font référence aux forêts alors que la caractéristique vantée n'a rien à voir avec les arbres